



# VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

## MUNICIPALITE

MW

**Préavis no 10**

Le 7 mai 2004

### RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

**une demande de crédit d'investissement total de fr. 1'736'000.- pour**

- **les travaux de restructuration du réseau électrique à moyenne tension, étapes 6 et 7** (fr. 1'600'000.-);
- **les travaux d'équipement de l'extension du Plan de quartier "A Floreyres" au Chemin du Réservoir** (fr. 136'000.-).

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **Restructuration du réseau électrique à moyenne tension, étapes 6 et 7**

La restructuration du réseau électrique à moyenne tension, avec passage du niveau de tension de 5 à 20 kV, se déroule conformément au plan directeur du réseau électrique.

Cette restructuration consiste à remplacer les équipements électriques (câbles, sectionneurs et transformateurs) tout en conservant l'infrastructure existante (bâtiments et chemins de câbles) afin de limiter le coût de l'opération.

Les travaux sont réalisés en plusieurs étapes. Les 5 premières étapes sont achevées ou en cours. Les 2 étapes suivantes (étapes 6 et 7) font l'objet de la présente demande de crédit.

#### *Etapes de construction achevées ou en cours*

Etape 1 : alimentation du site d'Expo 02 par deux artères issues des postes d'injection de Pierre-de-Savoie et de Montagny et une boucle alimentant la nouvelle station Stade. Etape terminée.

Etape 2 : première liaison très directe entre les deux postes d'injection 20 kV. Etape terminée en mai 2004 avec le câble Jordils – Château, posé à l'occasion des travaux de la Rue des Jordils.

Etape 3 : alimentation de la zone Nord ayant de gros consommateurs alimentés par des lignes très chargées. Etape terminée sauf station Leclanché, en négociation avec l'entreprise Leclanché.

Etape 4 : comporte les stations situées de part et d'autre de l'Avenue des Sports avec notamment quelques sites industriels importants. Etape terminée sauf stations CFF et Paillard 1 et 2, en cours.

Etape 5 : relie les stations situées sur la colline Sud entre les postes des Sports et de Pierre-de-Savoie. Réalisation en cours, achèvement prévu en juin 2004.

Etapes faisant l'objet de la présente demande de crédit

Etape 6 : appelée "Centre-ville". Comprend la rénovation des zones de Bel-Air, Ancienne-Poste, Théâtre Benno-Besson, ainsi que St-Roch, Ancien-Stand et Briqueterie. Rénovation de huit stations et remplacement de plus de 4 km de câble électrique MT.

Etape 7 : appelée "Boucle directe CEPNV". Comprend les secteurs des Rue de Montagny, Chaussée de Treycovagnes, Rue de Chamblon, Poudrière et Centre Professionnel. Rénovation de 7 stations et remplacement de près de 7 km de câble électrique MT.

**Financement**

Le coût des travaux s'élève à fr 1'600'000.-, soit fr. 840'000.- pour l'étape 6 et fr. 760'000.- pour l'étape 7. Les intérêts intercalaires et la TVA sont inclus. Un devis détaillé des travaux est présenté à la page suivante.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 144'800.-. Elles comprennent les frais d'intérêt variable du capital investi, fr. 32'800.-, l'amortissement annuel, fr. 80'000.-, et les frais d'entretien (2%), fr. 32'000.-.

Un montant de fr. 1'550'000.- est inscrit au plan des investissements 2004 pour cette dépense qui sera amortie en 20 ans au plus.

**Devis des travaux**

<b>Etape 6 : Boucle "Centre-ville"</b>				
<b>Liaisons câblées</b>	<b>longueur (m)</b>	<b>Coût (CHF)</b>	<b>Stations</b>	<b>Coût (CHF)</b>
MONTAGNY - NEUCHÂTEL	1100	90'800.-	UBS	70'000.-
MIGROS - NEUCHÂTEL	215	17'700.-	BEL-AIR	70'000.-
MIGROS - UBS	140	11'600.-	VAUTIER	70'000.-
BEL-AIR - UBS	145	12'000.-	PLACETTE	70'000.-
BEL-AIR - VAUTIER	140	11'600.-	CASINO	70'000.-
VAUTIER - PLACETTE	320	26'400.-	POSTE	70'000.-
ANCIENNE POSTE - PLACETTE	125	10'300.-	ANCIEN-STAND	50'000.-
ANCIENNE POSTE - CASINO	310		BRIQUETERIE	71'000.-
CASINO - POSTE	90			
ANCIEN-STAND SI - POSTE	320			
POSTE - ST ROCH	500	41'300.-		
BRIQUETERIE - SAINT ROCH	500	41'300.-		
BRIQUETERIE - SPORTS	330	27'500.-		
Intérêts intercalaires		3'000.-		5'500.-
<b>TOTAL PAR NATURE</b>		<b>293'500.-</b>		<b>546'500.-</b>
<b>TOTAL GENERAL ETAPE 6</b>				<b>840'000.-</b>

<b>Etape 7 : Boucle directe, CEPNV</b>				
<b>Liaisons câblées</b>	<b>longueur (m)</b>	<b>Coût (CHF)</b>	<b>Stations</b>	<b>Coût (CHF)</b>
MONTAGNY - TREYCOVAGNES	650		CHATELARD	50'000.-
CHATELARD - TREYCOVAGNES	550	45'400.-	CHAMBLON	70'000.-
TREYCOVAGNES - SOTTET	900	74'300.-	PAIX	70'000.-
TREYCOVAGNES - CHAMBLON	580	48'400.-	PRE DU CANAL	70'000.-
CHAMBLON - PAIX	570	47'000.-	CENTRE PROFESSIONNEL	70'000.-
PAIX - PRE DU CANAL	710		AERODROME	10'000.-
CENTRE PROF. - PRE DU CANAL	410	33'800.-	SOTTET	70'200.-
CENTRE PRO. - P. de SAVOIE	720	59'400.-		
POUDRIERE - PRE DU CANAL	410	33'800.-		
AERODROME - POUDRIERE	1180			
Intérêts intercalaires		3'500.-		4'200.-
<b>TOTAL PAR NATURE</b>		<b>345'600.-</b>		<b>414'400.-</b>
<b>TOTAL GENERAL ETAPE 7</b>				<b>760'000.-</b>

## **Extension du Plan de quartier "A Floreyres" – Travaux d'équipements**

Le Plan de quartier "A Floreyres" inclut des terrains non équipés sur lesquels la construction d'immeubles est projetée et a fait l'objet d'une enquête publique sous l'appellation "Chemin de Floreyres" (enquête no 7'510, janvier – février 2004). Une fois achevée, la desserte de cette nouvelle zone d'habitations portera le nom de Chemin du Réservoir.

La Municipalité a décidé d'entreprendre les travaux d'équipements demandés par les promoteurs. Ceux-ci prendront à leur charge les frais de génie civil dont une partie sera reprise par la collectivité, lorsque la desserte passera au domaine public tandis que la commune réalisera et financera l'installation des conduites d'eau, de gaz et d'électricité.

Le projet d'équipement a été discuté et établi en collaboration avec les promoteurs qui réaliseront la voie d'accès et les collecteurs E.U. – E.S. Le dimensionnement tient compte du volume des constructions et des puissances nécessaires pour alimenter correctement les futurs immeubles.

### Eau potable

Le réseau de distribution d'eau potable sera complété par une conduite en PE de calibre 160 mm. Un bouclage sur le Chemin de la Colline assurera le renouvellement sanitaire de l'eau, indépendamment de la consommation. Ce bouclage est particulièrement utile durant la phase intermédiaire de construction, pendant laquelle les habitants sont peu nombreux et la consommation faible.

Trois bornes hydrantes seront installées pour la défense incendie du quartier.

### Gaz

Le réseau de gaz n'a pas besoin de bouclage, à la différence du réseau d'eau. Il est donc plus simple à réaliser et demande moins d'équipements. La distribution du gaz sera assurée par un tube en PE de calibre 160 mm pour la conduite principale. Les branchements sont à la charge des propriétaires raccordés.

### Electricité et éclairage public

La construction de deux nouvelles armoires électriques est nécessaire pour alimenter le quartier. Ces armoires seront reliées par un câble de 500 mètres de longueur. La distribution de détail demande l'installation de 450 mètres de câble BT. L'éclairage public sera assuré par huit nouveaux candélabres.

### Egouts

Les canalisations E.U.+E.S. seront construites par les propriétaires selon les exigences du Service communal des travaux et de l'environnement. Les collecteurs sis dans le futur domaine public (chaussée) seront repris par la commune qui assurera aussi la charge d'entretien lorsque la construction du quartier sera achevée. La part communale aux frais de construction des collecteurs, fixée à 15 %, sera payée à ce moment-là.

Chaussée (Chemin du Réservoir)

Les promoteurs construiront la chaussée desservant le quartier conformément aux prescriptions techniques du Service communal des travaux et de l'environnement. Lors du transfert au D.P., la commune payera une participation de 15% et assumera la charge d'entretien.

**FINANCEMENT**Energies

Le coût des travaux entrepris par le Service des énergies s'élève à fr 136'000.-. Les intérêts intercalaires et la TVA sont inclus. Un devis détaillé des travaux est présenté ci-après.

La dépense concernant l'eau et le gaz sera amortie en 30 ans au plus, celle concernant l'électricité en 20 ans au plus.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr 11'500.-. Elles comprennent les frais d'intérêt variable du capital investi, fr. 2'800.-, l'amortissement annuel, fr. 6'000.-, et les frais d'entretien (2%), fr. 2'700.-.

La dépense n'est pas prévue au plan des investissements car celui-ci a été établi avant que les promoteurs formulent leur demande d'équipement.

Devis

<b>DESIGNATION</b>	<b>SOMME</b>	<b>TOTAL</b>
Réseau d'eau, appareillage et main-d'oeuvre	33'000.-	
Intérêts intercalaires	300.-	<b>33'300.-</b>
Réseau de gaz, appareillage et main-d'oeuvre	14'000.-	
Intérêts intercalaires	200.-	<b>14'200.-</b>
Equipement électrique, matériel et main-d'oeuvre	81'400.-	
Intérêts intercalaires	1'300.-	<b>82'700.-</b>
Eclairage public (participation de 15 % lors du transfert au DP)	2'000.-	
Intérêts intercalaires	100.-	<b>2'100.-</b>
Divers et arrondi		<b>3'700.-</b>
<b>TOTAL GENERAL DE L'INVESTISSEMENT</b>		<b>136'000.-</b>

Canalisations et voie d'accès

La participation financière de la commune à la réalisation des canalisations et de la voie d'accès est d'environ fr. 150'000.-. Elle a été fixée à 15 % du coût total des travaux, estimés à 1 millions de francs, qui seront réalisés par les promoteurs.

Un montant de fr. 182'000.- est prévu au plan des investissements pour cette dépense qui sera financée par le crédit de fr. 3'493'000.- accordé par votre Conseil le 1<sup>er</sup> juillet 1971 pour l'aménagement du quartier "A Floreyres" (préavis no 10/71) dont le solde disponible est actuellement de fr. 160'613.95.

Ce crédit ancien sera bouclé après le paiement de la part communale précitée et d'un montant de fr. 28'000.- concernant une couche de surface à appliquer sur le tronçon de chaussée allant du Chemin de Florimont au réservoir de Beauregard.

\* \* \*

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de restructuration du réseau électrique à moyenne tension, étapes 6 et 7, ainsi que les travaux d'équipement de l'extension du Plan de quartier "A Floreyres" au Chemin du Réservoir;

Article 2.- : Un crédit d'investissement total de fr. 1'736'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- : La dépense de fr. 1'600'000.- concernant les travaux de restructuration du réseau électrique à moyenne tension, étapes 6 et 7, sera imputée au compte no 4'171 "Réseau MT, étapes 6 et 7 – SEY" et amortie en 20 ans au plus;

Article 4.- : La dépense de fr. 136'000.- concernant les travaux d'équipement de l'extension du Plan de quartier "A Floreyres" au Chemin du Réservoir sera imputée au compte no 4'172 "Equipement P.Q. A Floreyres – SEY" Les travaux concernant le réseau d'eau et de gaz seront amortis en 30 ans au plus, ceux concernant l'électricité en 20 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Annexes : - 1 plan (extrait du PE 554)  
- 1 tableau "répartition des charges équipement SEY"

Délégués de la Municipalité : Monsieur Charles Forestier  
Monsieur Marc-André Burkhard